

SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 20 JUIN 2016

Date de la convocation : 14 Juin 2016

L'An deux mille seize et le vingt du mois de juin (20.06.2016) à 14 heures 30, le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 14 juin 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

Présents : 18

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Titulaire), Mme FERRERO Monique (Titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Titulaire), M. CALAFAT Alexis (Titulaire), M. GARGUY Bernard (Titulaire), M. ESTANOVE Philippe (Titulaire), M. VERIL Claude (Titulaire), Mme LAMERA Emeline (Titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Titulaire), M. RAYNAL Jean-Claude (Titulaire), M. BRIOIS Dominique (Suppléant), M. QUATRE Christian (Titulaire), M. GIAVARINI Jean-Claude (Titulaire).

Représenté : 1

M. ASTRUC Christian a donné procuration à M. BESIERS Jean-Philippe

Excusé : 3

M. BENCE Jean-Marie (SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne)
M. JEANJEAN Claude (Communauté de Communes du Quercy Caussadais)
M. GARRIGUES Francis (Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise)

Mme Emeline LAMERA a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



Délibération N°06/2016-03
**CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE TARN-ET-GARONNE (CDG82)
POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ET L'ACCES A LA
PLATEFORME DE SERVICES INFORMATIQUES DU CENTRE**

Le Président informe les membres délégués du Conseil syndical que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et de télétransmission, a mis en place des plateformes dédiées aux collectivités territoriales du département.

L'accès à ces services nécessite la mise en place d'une (première) convention entre la collectivité et le Centre de Gestion précisant la nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation des plateformes et le coût de chaque service.

Par ailleurs, en complément, le Centre de Gestion propose d'assurer auprès du Syndicat Mixte des prestations informatiques qui permettent d'assurer l'assistance spécifique aux solutions mises en œuvre dans le cadre de sa convention de dématérialisation ainsi qu'aux solutions comptables auxquelles nous avons d'ores et déjà engagé une souscription (souscription auprès du CDG82 de la solution comptable COSOLUCE).

Ces prestations informatiques nécessitent la mise en place d'une (seconde) convention entre Tarn-et-Garonne Numérique et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne.

Ceci entendu, le Comité syndical, après en avoir délibéré :

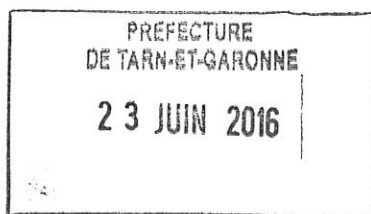
- **VALIDE** la proposition d'adhésion aux solutions de dématérialisation et au service d'assistance informatique du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de dématérialisation à intervenir avec le CDG82
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de service d'assistance informatique à intervenir avec le CDG82
- **AUTORISE** le Président à signer tout document ou pièces relatifs à ce dossier, notamment la convention de dématérialisation à intervenir entre l'Etat et Tarn-et-Garonne Numérique

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le

Fait à Montauban, le **12 2 JUIN 2016**,
Le Président,

et de la publication le



Jean-Philippe BESIERS

2/2